



AUTRICHE

Le saviez-vous ?

Nombre d'habitants : **8,8 millions**
 Population active : **4,540 millions**
 Taux d'activité : **80,9 %**

En **autrichien**
 "formation professionnelle"
 se dit **Berufsausbildung**

Taux de formation professionnelle continue des adultes : 45,4 %.

Taux d'apprentissage dans l'enseignement professionnel : 34 %.

L'apprentissage en Autriche est une véritable institution. Cela s'explique notamment par le poids des petites et moyennes entreprises qui, n'ayant pas développé un service RH, utilisent ce mode de formation pour engager leurs futures recrues, dans un pays où l'enseignement professionnel continue d'attirer près de 70 % des élèves à l'issue des années de formation élémentaire.



Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, les résultats sont au rendez-vous. Même si avec la pandémie, le suivi et les formations ont été mis à mal.



© Sozialministeriumservice - Andreas Fischer



© Sozialministeriumservice - Barbara Krobath

En Autriche, tous les jeunes qui le souhaitent se voient proposer un accompagnement sur mesure pour les guider dans leur orientation.

Autriche : UNE GARANTIE DE TROUVER UNE FORMATION OU UN EMPLOI POUR TOUS LES JEUNES, JUSQU'À L'ÂGE DE 25 ANS

Depuis 2017, le gouvernement a décidé d'étendre l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans. Un programme mené avec un certain succès grâce à une offre de formations formelles mais aussi informelles, qui visent à limiter le taux de chômage des jeunes.

Laurence Estival

Avec un taux de jeunes âgés de 15 à 24 ans ni en formation ni en emploi oscillant entre 7 % et 8 % entre 2004 et 2015, l'Autriche a décidé en 2016 de prendre le taureau par les cornes : "Comme d'autres pays de l'Union européenne, nous avons alors étendu l'école obligatoire de 15 ans à 18 ans, explique Michael Eckl, un des responsables du programme alors mis en place pour inscrire cette volonté dans la réalité. C'était notre contribution à la stratégie UE 2020. Chaque pays devait prendre des engagements pour limiter le chômage des jeunes."

Première pierre de ce nouveau dispositif : le recensement des décrocheurs. "Tous les établissements scolaires et centres de formation accueillant des élèves de moins de 18 ans doivent faire remonter les entrées et sorties. Ces statistiques recensées nationalement par le ministère de l'Éducation nationale permettent de pointer ceux qui ont quitté l'école sans qualification. Nous envoyons alors un courrier à leurs parents pour leur rappeler qu'en n'obligeant pas leurs enfants à poursuivre leur scolarité, ils se mettent dans l'illégalité", poursuit le responsable. Cette démarche qui permet de retrouver près de 90 % des décrocheurs peut également être

conduite en partenariat avec des travailleurs sociaux, si nécessaire. Dans certains cas, ceux-ci peuvent aller jusqu'à se déplacer dans les familles pour convaincre les élèves à revenir se former.

Un accompagnement sur mesure

Parallèlement à l'injonction de retourner sur les bancs de l'école, les décrocheurs – mais au-delà, tous les jeunes qui le souhaitent – se voient proposer un accompagnement sur mesure pour les guider dans leur orientation. Une pièce fondamentale de ce travail de remédiation, car chacun est suivi pendant une durée pouvant aller jusqu'à un an, voire au-delà, lors de rendez-vous réguliers avec son conseiller.

Ce programme dépend du ministère des Affaires sociales. Il est gratuit pour les participants et les coachs se font connaître de multiples façons. "Ils vont dans les écoles, dans les centres de formation professionnelle, mais aussi dans les prisons ou dans les centres sociaux", détaille Michael Eckl. De quoi être clairement identifiés par les intéressés. "L'idée est de permettre à chacun de trouver sa voie, soit dans une formation générale, soit dans un centre de formation professionnelle, soit en formation initiale, soit en apprentissage", poursuit le responsable.

Ce travail se poursuit d'ailleurs au-delà même de 18 ans. La loi stipule que tous les jeunes, jusqu'à l'âge de 25 ans, ont depuis 2018 la "garantie" de se voir proposer une formation ou un emploi dès qu'ils contactent, en raison de leurs difficultés, les services sociaux. Il s'agit, comme pour les élèves mineurs, de tout mettre en œuvre pour limiter le chômage des jeunes. "Ces démarches ont certes un coût pour la collectivité, mais c'est toutefois moins onéreux que si nous ne faisons rien."

"L'idée est de permettre à chacun de trouver sa voie"

Une étude a montré, en effet, que si 50 % des jeunes que nous suivons et accompagnons sont épaulés pour reprendre leurs études avec succès, le pays pourrait économiser 4 milliards d'euros en raison de la baisse des moyens à mobiliser pour indemniser les demandeurs d'emploi", insiste Michael Eckl.

L'impact de la pandémie

Depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, les résultats sont au rendez-vous. "Nous manquons encore de recul, mais jusqu'à la crise de la Covid-19, le nombre de décrocheurs avait diminué et, même si nous n'arrivons pas à faire revenir dans le système scolaire tous les jeunes qui en étaient sortis, les résultats étaient plutôt encourageants", met-il en avant. Reste que la pandémie risque de remettre en question ces progrès : "Beaucoup de jeunes ont disparu des radars, regrette Michael Eckl. Nous n'avons pas pu réaliser le même suivi qu'avant la crise." Pas de quoi, toutefois, remettre en cause les trois années de formation supplémentaires obligatoires. Hasard ou pas, l'Autriche, avec un taux de chômage des 15-24 ans de 9,5 % en avril 2021, enregistre un des meilleurs résultats de l'Union européenne. ●

DU FORMEL ET DE L'INFORMEL

Si les coachs qui accompagnent les décrocheurs dans le retour en formation les orientent majoritairement vers des formations générales et professionnelles débouchant sur un diplôme, certains sont aiguillés vers des formations "informelles", qui sont un premier sas pour raccrocher ensuite plus facilement. Il existe quelques établissements qui vont aider les élèves à acquérir des compétences fondamentales pour suivre un cursus dans un centre de formation avec, par exemple, des cours de langue. Ou des centres réservés aux jeunes en situation de handicap. "Mais il y a aussi des programmes qui n'ont rien de scolaire, dans lesquels les jeunes jouent par exemple au football et organisent des championnats. L'objectif, dans ce cas, est de travailler sur leur resocialisation et les sensibiliser à la reprise d'études", illustre Michael Eckl, l'un des responsables du programme.

Rubrique réalisée dans le cadre de la préparation de la présidence française de l'Union européenne. Avec l'appui du réseau ReferNet, dont la branche française est pilotée par Centre Inffo.

<https://refernet.centre-info.fr>

www.cedefop.europa.eu/en/events-and-projects/networks/refernet/national-partners